

L'État français désobéit à la Convention des Droits de l'Enfant

Il y a vingt ans, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant voyait le jour, ratifiée par 191 pays, dont la France.

Le 12 juin 2009, le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU (Organisation des Nations Unies) chargé de veiller à l'application de la Convention fait part dans son rapport de nombreuses et graves préoccupations qui rejoignent les nôtres.

Parmi nos inquiétudes et celles du comité des droits de l'Enfant*

- La prise en charge des enfants en difficultés sociales, psychologiques ou même physiques ne fait que diminuer (exemple : 1 médecin scolaire pour 7 775 élèves !)

- Des discriminations s'aggravent, notamment dans les domaines des droits économiques et sociaux.

2 millions d'enfants vivent au-dessous du seuil de pauvreté

- Les enfants des migrants sont dans une situation intolérable, vivant constamment dans la crainte d'être séparés de leurs parents menacés d'expulsion. Certains sont même placés en centre de rétention.

- « La multiplication des bases de données servant à la collecte, à la conservation et à l'utilisation à long terme de données personnelles sur les enfants est très préoccupante. »

Quelques extraits de recommandations ou/et injonctions du comité des droits de l'Enfant

« Le Comité recommande à l'Etat français »

- « d'allouer les ressources budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la loi sur la protection de l'enfance... et d'améliorer l'accès à la justice pour les enfants victimes de violence et de négligences ».

- d'aider « en particulier les familles qui vivent une situation de crise en raison de la pauvreté, de l'absence de logement ou d'une séparation »

« Le Comité demande instamment à l'État français »

- « de prendre des mesures pour prévenir et combattre la discrimination persistante dont sont victimes les enfants étrangers et les enfants appartenant à des groupes minoritaires (handicapés, roms, enfants du voyage...) et de créer un climat de progrès social, de justice et d'égalité ».

- « de ne saisir dans les bases de données que des renseignements personnels anonymes et de légiférer sur l'utilisation des données collectées en vue de prévenir une utilisation abusive des renseignements ».

*Sont considérés comme enfants les jeunes de 0 à 18 ans.

Alors que le Comité recommande de « renforcer le rôle de la Défenseure des enfants », le gouvernement décide de supprimer ce poste au moment où Dominique Versini devient présidente des 35 Défenseurs des enfants européens.

Alors que le Comité recommande de soutenir le rôle de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations), le 6 novembre, des députés de la majorité proposent de réduire de 20 % son budget.

Enfin, pour toute réponse aux nombreuses recommandations du Comité, le gouvernement continue à prôner et à n'appliquer que répression et sur-pénalisation, emploie un discours violent à l'encontre des jeunes et la présente comme une classe dangereuse.

Exigeons que la politique menée à l'égard des enfants soit complètement remise en cause et que tout soit fait pour que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant soit respectée.